

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE728

présenté par
M. Kasbarian

à l'amendement n° CE|655 de M. Cellier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Au deuxième alinéa de cet amendement, après le mot :

« immobilier »,

insérer les mots :

« appartenant à l'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'État se doit d'être exemplaire en matière de rénovation énergétique. Ce sous-amendement propose donc d'imposer à l'État le dispositif prévu par cet amendement, dans l'attente d'une étude d'impact plus précise qui permettra d'évaluer l'impact de la mesure étendue à toutes les ventes.